

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20220412-D-2022-62-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



COMPTE
ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ENTREPRISES
2021

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement.....	5
II. Recettes de fonctionnement.....	6
III. Dépenses d'investissement.....	7
IV. Recettes d'investissement.....	8

Introduction

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'entrepreneuriat, le Département du Val d'Oise a mis en œuvre un réseau de sites dédiés à l'accueil de jeunes entreprises dans le but d'accompagner leur développement. Ainsi, le Département est propriétaire de deux sites dédiés à l'accueil d'entreprises sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Parisis. Il s'agit de :

- La pépinière d'entreprises de Sannois réalisée en 1987, sise 2, esplanade de la gare, qui comprend 24 bureaux et 12 places de parking pour une superficie utile de 710 m².
- L'Hôtel d'entreprises de Franconville-la-Garenne acquis et aménagé par le Département en 1994, sis 38, rue de la station, qui comprend 22 bureaux et 22 places de parking au sein de l'immeuble « Jean Mermoz » pour une superficie de 964 m².

La réforme territoriale de 2015 ne permet plus au Département de poursuivre le service d'hébergement d'entreprises proposé sur ces sites, qui devient une compétence exclusive des EPCI.

Les activités qui sont proposées, notamment en termes d'accompagnement des entreprises, sont des activités soumises à la TVA. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de créer un budget annexe pour gérer spécifiquement les dépenses et recettes liées aux sites de Franconville et de Sannois.

Les résultats constatés au compte administratif 2021 sont les suivants :

Section d'investissement

L'excédent de la section d'investissement est de 24 594,42 € et se définit comme suit :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	24 594,42	24 594,42
TOTAUX	0,00	24 594,42	24 594,42

Aucun report n'est à constater de 2021 à 2022.

Section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement est de 1 041,33 € et se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	60 647,44	61 688,77	1 041,33
TOTAUX	60 647,44	61 688,77	1 041,33

Reprise du résultat

Le résultat du compte administratif sera repris lors du vote du budget primitif 2022. L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
En section d'investissement au compte 1068	0,00
En section de fonctionnement au compte 002	1 041,33
TOTAL	1 041,33

Le résultat global, toutes sections confondues, est de **25 635,75 €**.

Par ailleurs, aucune dette n'est à constater sur le budget annexe Immobiliers entreprises.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021
011	Charges à caractère général	60 647,44 €
	TOTAL	60 647,44 €

Décomposition des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont de 61 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Prestations de services pour les missions de gestion et d'animation (34 K€),
- Frais de nettoyage (14 K€),
- Divers frais liés aux bâtiments (13 K€).

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 088,77 €
	TOTAL	61 688,77 €

Décomposition des recettes de fonctionnement

Les produits de services, du domaine et ventes diverses sont de 2 K€ et correspondent aux recettes liées à l'accompagnement des entreprises.

Les autres produits de gestion courantes sont de 60 K€ et correspondent aux recettes liées aux loyers et aux charges.

III. Dépenses d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'est à constater.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	24 594,42 €
	TOTAL	24 594,42 €

Décomposition des recettes d'investissement

Les emprunts et dettes assimilées sont de 25 K€ et correspondent aux cautions des locataires.